



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE DOLE

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole

Séance du 9 décembre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 31
Nombre de procurations : 04
Nombre de conseillers votants : 35
Date de convocation : 3 décembre 2019
Date de publication : 17 décembre 2019

Conseillers-ères présents-es : M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
Mme Isabelle MANGIN, M. Daniel GERMOND, M. Philippe JABOVISTE, M.
Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Justine GRUET, M. Pascal JOBEZ, Mme
Sylvette MARCHAND, M. Jean-Pierre CUINET, M. Paul ROCHE, M. Jacques
PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme
Annie MAIRE-AMIOT, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET,
Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER, Mme
Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, M. Mathieu BERTHAUD, Mme Laetitia
CUSSEY, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Claude WAMBST, M. Gilbert
CARD, M. Ako HAMD AOUI, Mme Françoise BARTHOULOT, M. Jean
BORDAT, M. Jean-Marie SERMIER, M. Timothée DRUET, M. Mohamed
MBITEL

Conseillers-ères absents-es ayant donné procuration :
Mme Frédérique DRAY à Mme Sylvette MARCHAND
M. Sevin KAYI à M. Jean-Marie SERMIER
Mme Esther SCHLEGEL à M. Jean-Baptiste GAGNOUX
Mme Laetitia CUSSEY à Mme Nathalie JEANNET (jusqu'à la DCM
19.09.12.116)
Mme Sylvie HEDIN à M. Ako HAMD AOUI

Référence

19.09.12.145

Commission

Aménagement de la Ville

Objet

Dérogation au repos
dominical pour les
établissements de
commerce de détail pour
l'année 2020

Secrétaire de séance

Catherine DEMORTIER

Rapporteur

Jacques PÉCHINOT

Conseillers-ères absents-es non représentés :

M. Alexandre DOUZENEL (DCM 19.09.12.118) ; Mme Françoise
BARTHOULOT (DCM 19.09.12.121-122) ; Mme Isabelle MANGIN (DCM
19.09.12.121-141-142) ; Mme Nathalie JEANNET (DCM 19.09.12.121-
130) ; Mme Catherine DEMORTIER (DCM 19.09.12.121) ; M. Stéphane
CHAMPANHET (DCM 19.09.12.121-134-135) ; M. Jean BORDAT (DCM
19.09.12.121) ; M. Mohamed MBITEL (DCM 19.09.12.121) ; Mme Annie
MAIRE-AMIOT (DCM 19.09.12.123-124) ; M. Jean-Baptiste GAGNOUX
(DCM 19.09.12.124-125-126) ; M. Gilbert CARD (DCM 19.09.12.128-
129) ; M. Jean-Claude WAMBST (DCM 19.09.12.130-131) ; M. Mathieu
BERTHAUD (DCM 19.09.12.137-139-144) ; M. Ako HAMD AOUI (DCM
19.09.12.141-142) ; M. Jean-Philippe LEFÈVRE (DCM 19.09.12.141-142-
143)

La loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite Loi Macron, et son décret d'application n° 2015-1173 du 23 septembre 2015 ont instauré une réforme du travail dominical, proposant notamment l'évolution du nombre de dimanches ouvrables autorisés par le Maire, passant ainsi de cinq à douze. Cette disposition s'est appliquée pour la première fois en 2016.

Pour l'année 2020, le nombre et la liste des « dimanches du Maire » doivent être arrêtés par le Maire de la commune concernée après avis du Conseil Municipal avant le 31 décembre 2019.

Si le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du Maire nécessite l'avis conforme du Conseil Communautaire.

Suite à une concertation menée par l'Office de Commerce et de l'Artisanat du Grand Dole en direction des associations de commerçants du territoire, le Conseil Communautaire a délibéré le 24 octobre 2019 pour autoriser l'ouverture de 7 dimanches, au cours de l'année 2020, à savoir :

- 31 mai 2020 : dans le cadre du Festival Cirque et Fanfares
- 27 septembre 2020 : Week-end gourmand du chat perché
- 29 novembre 2020 : Noël
- 6 décembre 2020 : Noël
- 13 décembre 2020 : Noël
- 20 décembre 2020 : Noël
- 27 décembre 2020 : Nouvel An

Vu l'avis favorable de la Commission « Aménagement de la Ville » du 3 décembre 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **PERMET** aux établissements de commerce de détail présents sur le territoire de la ville de Dole de déroger à sept reprises pour l'année civile 2020, à l'obligation de repos dominical, conformément à l'article 3132-26 du Code du Travail et suivant le calendrier précisé ci-dessus.

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Direction Prévention et tranquillité publique/Police Municipale
- Direction Formalités Administratives
- Pôle AAT/Développement Économique
- Office de Commerce et de l'Artisanat du Grand Dole
- CCI du Jura
- CMA du Jura
- Association UNIDOLE
- Association des Epenottes
- Association des Commerçants du Marché Couvert de Dole

Fait à Dole, le 9 décembre 2019
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Jean-Baptiste GAGNIUX

